



PREFET D'INDRE ET LOIRE

DIRECTION  
DÉPARTEMENTALE  
DE LA COHESION SOCIALE  
POLE JEUNESSE, SPORT  
ET VIE ASSOCIATIVE

Affaire suivie par : Rachel Pacey  
☎ 02 47 70 11 12  
✉ rachel.pacey@indre-et-loire.gouv.fr

TOURS, le 21 septembre 2017

Le Directeur départemental  
de la cohésion sociale

à

Monsieur le Président de l'association  
Centre Charles Péguy / MJC  
Ile d'Or  
37400 AMBOISE

Objet : Actualisation des capacités d'accueil du local avec hébergement ETHIC ETAPES ILE D'OR AMBOISE, géré par l'association Centre Charles Péguy.

Suite à votre demande et aux travaux de réaménagements opérés sur le local ETHIC ETAPES, je vous confirme la nouvelle capacité d'accueil de mineurs de plus de 6 ans pour ce local :

Local n° **370031008** dénommé « ETHIC ETAPES ILE D'OR AMBOISE » situé 1 rue Commire sur l'Ile d'Or à Amboise :

Capacité totale : **96** mineurs.

L'accueil de mineurs de moins de 6 ans n'est pas autorisé dans le cadre d'un accueil collectif de mineurs.

Cette capacité a été déterminée en prenant en compte la transformation en salle d'isolement d'une chambre par étage, ainsi que l'hébergement de l'encadrement, sur la base d'un animateur pour 12 mineurs.

Dans la mesure où le local est susceptible d'accueillir au même moment des groupes de mineurs et des publics adultes extérieurs à l'accueil, il vous revient d'informer systématiquement l'organisateur de la cohabitation avec d'autres publics quand c'est le cas, et d'inciter l'organisateur à faire en sorte que les portes des chambres soient bien fermées, les animateurs disposant d'un passe.

Vous veillerez par ailleurs à privilégier les regroupements des mineurs par étage, et à éviter tant que faire se peut la cohabitation avec d'autres publics sur un même étage.

Il revient ensuite à l'organisateur de l'accueil d'organiser la répartition des chambres entre les mineurs et les animateurs, afin d'assurer une surveillance optimale sur chaque étage. Vous veillerez néanmoins à exiger la présence d'au moins un animateur à proximité des portes coupe-feu dotées d'alarmes en bout d'étage, ainsi que de l'autre côté du couloir, en bout de bâtiment avant, lorsque d'autres publics sont accueillis sur la partie arrière du bâtiment (par exemple chambres 9 ou 10 et chambres 23 ou 24).

Direction Départementale de la Cohésion Sociale d'Indre et Loire

61 avenue de Grammont – CS 92735 - 37027 TOURS CEDEX 1 - ☎ 02.47.70.11.00 - 📠 02.47.70.11.11  
Bureaux ouverts au public : le matin de 9h à 12h et l'après-midi de 13h30 à 16h

Concernant les espaces extérieurs, à ce jour non sécurisés, et au regard des flux de circulation devant l'entrée du bâtiment, vous veillerez à informer également les organisateurs de la situation actuelle, afin qu'ils intègrent la plus grande vigilance sur ce point dans leur organisation (regroupement des enfants avant de sortir du bâtiment par exemple pour assurer une sortie calme et encadrée).

Vous nous tiendrez informés des aménagements en cours de discussion avec la Communauté de Communes du Val d'Amboise et la ville d'Amboise, et de la réalisation des travaux de sécurisation des abords du local.

Enfin, vous voudrez bien nous faire parvenir quand vous en disposerez les documents manquants suivants :

- copie du procès verbal de la commission de sécurité
- arrêté municipal définitif d'autorisation d'ouverture

Pour Le Directeur départemental,  
par déléation,



**Yann FRADON**  
Inspecteur Jeunesse et Sports